

27 JUIN 2022

27 JUIN 2022

DELIBERATION N° .2022.048

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 15 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, TANIA KITIC A MICHEL NUNG, CONSUELO NASCIMENTO A CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENTS :

LEONOR SERRE, GILDO VIERA

Jean Marie MAILLE est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF ARCC VOIRIE 2022 (AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES) POUR LA RENOVATION DES RUES PIERRE BROSSOLETTE ET GUY MOQUET

RAPPORTEUR : PATRICK MULLER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'inscription au budget communal 2022 des travaux de voiries et notamment ceux de la rue Pierre Brossolette et Guy Môquet ;

Considérant les travaux de rénovation des rues Pierre Brossolette et Guy Môquet estimés pour un montant total de travaux de chaussée d'environ 119 553 € HT ;

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour les travaux de rénovation des rues Pierre Brossolette et Guy Môquet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce ou document afférent à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir les fonds.
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS

